



# Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 4

NOVEMBRE 2021

## LE MOT DU MAIRE



Depuis le début de l'année 2020 notre quotidien s'est vu bousculé par un monstre invisible appelé COVID 19.

Ce virus qui restera dans l'histoire va je l'espère nous faire réfléchir aux priorités à mettre en place dans nos actions quotidiennes.

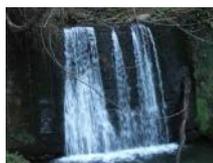
Aujourd'hui, alors que nous voyons la lumière de l'espoir, j'ai une pensée pour toutes les personnes et familles touchées par ce virus, pour le personnel soignant confronté à une charge de travail inédite souvent dans des conditions difficiles, pour nos anciens longtemps privés de leurs proches, pour nos jeunes empêchés de s'amuser et de profiter de la vie, pour nos artisans et commerçants empêtrés dans des difficultés financières.

Je remercie les élus, le personnel communal, les enseignants et les bénévoles qui malgré un contexte sanitaire contraignant ont toujours répondu présent.

La vaccination va certainement nous permettre de vivre « normalement » et de nous retrouver dans des conditions agréables et sereines, mais pour cela, nous nous devons de rester vigilants et de respecter les consignes sanitaires qui nous sont imposées.

En attendant de nous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches.

François Stefani



# MOUSTIQUE TIGRE

**Vous n'avez plus envie de vous faire piquer pendant l'été?**



EID est un établissement public chargé de la lutte contre les moustiques et de la gestion des zones humides.

Demander conseil et diagnostic sur le site

[eid-rhonealpes.com](http://eid-rhonealpes.com) .

EID intervient **GRATUITEMENT** à la demande des particuliers. Ils vous aideront à mettre en place des actions qui limiteront la prolifération du moustique Tigre.

EID intervient à Tencin de Mai à Novembre à raison d'un passage toutes les 6-8 semaines et assure le traitement de tous les points d'eau stagnante présents sur le domaine et les bâtiments.

Cette année les membres de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes (EID) sont venus former les membres des services techniques municipaux aux réflexes simples à mettre en place pour empêcher la naissance du moustique à son stade larvaire.



## MAIS QUI EST CE TIGRE ?

- Seule la femelle pique, et de nombreuses fois.
- Pond ses œufs dans des petits contenants d'eau stagnante (pieds de parasols, coupelles...)
- Les œufs peuvent attendre 6 ans que de l'eau se présente et leur permette d'éclore.
- Ils résistent au gel et aux sécheresses.
- Le stade larvaire dure une semaine avant la transformation en moustique. (et c'est seulement à l'occasion de cette phase qu'il est possible de ralentir sa prolifération)
- Une fois moustique, il trouve refuge dans les arbres et buissons environnants.

Yannick Mouzin conseillère déléguée à la Commission Développement Durable

## Entretien des haies: une obligation à respecter

Propriétaires et locataires doivent respecter certaines règles d'entretien concernant leurs haies séparatives (selon les articles 671 et 672 du Code civil et l'article R116-2 du Code de la voirie routière).

Rappel de la réglementation en vigueur :

De manière générale, vos haies doivent être entretenues tout au long de l'année, à la hauteur maximale autorisée.

Elles doivent être plantées à au moins 50 cm de la limite séparative du jardin du voisin ou de la voirie et ne doivent jamais dépasser 2 mètres de haut, quelle que soit la période de l'année. C'est au propriétaire (au locataire le cas échéant) de s'occuper de la taille, sur toutes les faces, y compris chez le voisin, avec son accord. Toutes les plantations de plus de 2 mètres de haut doivent obligatoirement être plantées à plus de 2 mètres de la limite séparative. Autre obligation : Elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public (trottoirs, pistes cyclables, voirie).

En cas de non-respect de cette règle, les contrevenants, après avertissement et mise en demeure d'exécuter les travaux, peuvent se voir infliger une amende de 5<sup>e</sup> classe.

Les règles valables pour les haies s'appliquent aussi aux arbres et arbustes plantés en bordure.

Si la distance minimale n'est pas respectée et que les arbres dépassent la hauteur autorisée, vous pouvez demander à votre voisin de les éêter.

Si les branches sont trop longues, dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, là aussi vous pouvez demander à votre voisin qu'il les coupe (mais ne pouvez pas le faire vous-même). Si ces branches portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais pouvez par contre les ramasser lorsqu'ils sont tombés à terre.

Si le vent amène les feuilles des plantations de votre voisin sur votre propre terrain, cela est considéré comme un inconvénient normal de voisinage, c'est donc à vous de les ramasser.



## Halte au bruit



Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés pour les particuliers que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

En ce qui concerne les bruits dus aux travaux de chantiers publics, les horaires sont les suivants de 7h à 20h du lundi au samedi inclus et interdits le dimanche et jours fériés.

Les contrevenants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros (article R1337-6 du Code de la santé publique).

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

**FRANCE SD**  
PROFESSIONNALISME  
DISPONIBILITÉ  
REACTIVITÉ  
Depuis 2007

Achetez ou vendez  
**un bien immobilier**  
en étant vite et bien conseillé

Acheteur / Vendeur :  
**un projet dans le Grésivaudan ?**  
**Contactez-nous !**

**CABINET FRANCE SD**  
4, place Paul Vallier - GRENOBLE  
06 89 86 96 55

**PUB...**

**Stanislas ZOUBA**

Du sol de votre jardin  
à la cime de vos arbres,  
j'aménage, je taille  
et j'entretiens votre jardin.

CRÉATION • ENTRETIEN  
PETITE MAÇONNERIE

**06 58 61 40 08**  
Tencin  
standu87@gmail.com

**PAYSAGE AND CO**

## Vie pratique

De nouveaux containers semi-enterrés ont été installés face au terrain de tennis du parc Pré-Sec. En plus des containers recevant les emballages, le papier et le verre, vous trouverez deux containers destinés aux ordures ménagères. Le ramassage des ordures en porte à porte sera supprimé dès validation par le collecteur, et une information sera faite.

Trois autres containers ordures ménagères seront installés aux Dix-Quarts, Villas Hermine et route du Moulin.



En France on estime que chaque année un million de tonnes de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution réduit notre espérance de vie.

Des solutions alternatives adaptées plus respectueuses de l'environnement existent, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

### Quels sont les risques ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre entraîne une pollution importante, mais aussi un risque d'incendie. Sans compter qu'il n'est pas certain que vos voisins apprécient la fumée et les odeurs qui s'en dégagent...

### Comment savoir si mes déchets sont concernés ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'égavage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes font partie de ce qu'on appelle les déchets verts.

### Si je ne peux pas les brûler, comment me débarrasser de mes déchets verts ?

Vous pouvez apporter vos déchets verts en déchèterie, mais également en faire un compost, et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine.

### Suis-je vraiment concerné ? Et qu'est-ce que je risque ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée ; en cas de non-respect de l'interdiction, vous risquez une amende de 450 €.



## Aménagement du parc de la mairie



Les petits Tencinois apprécient déjà ces réalisations. Le site sera sécurisé par une clôture, et des bancs installés pour que les parents puissent garder un œil sur leurs chères têtes blondes.

Les locaux des services techniques se sont eux aussi agrandis avec la construction d'un nouveau local.

## Nouveaux panneaux lumineux sur la commune



La commune a décidé de moderniser et améliorer sa communication à destination des Tencinois.

Depuis le 4 novembre, l'ancien panneau lumineux sur le Merdaret a disparu, remplacé par deux nouveaux panneaux au nord et au sud de la commune.

Les nouveaux panneaux sont à affichage noir et blanc. Un portail en ligne permettra une mise à jour plus rapide des informations publiées.

De plus, toutes les informations publiées sur les panneaux seront consultables sur smartphone via l'application dédiée « Politeia ».



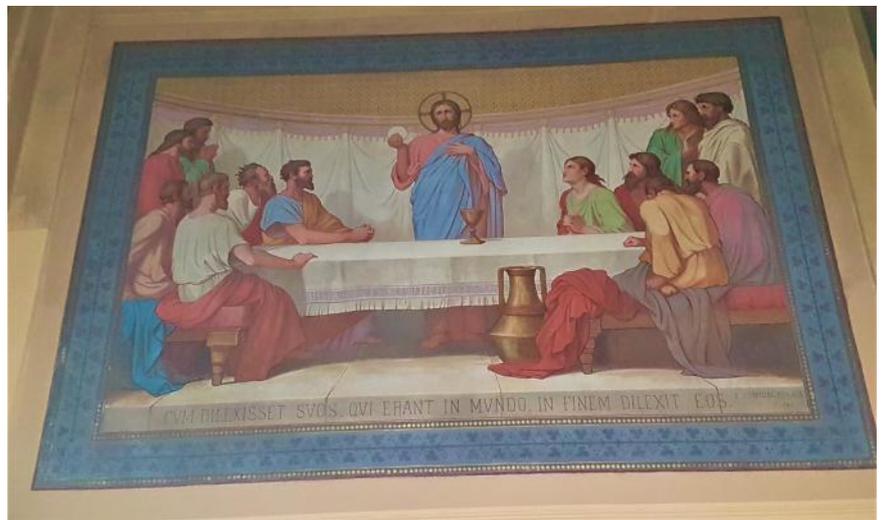
## Rénovation de l'église

Depuis le début du mois de mars 2021, l'équipe Orpimento a travaillé en cotraitance avec l'atelier Catherine Laye dans l'église de Tencin. Les tâches y étaient nombreuses et toutes plus passionnantes les unes que les autres. En effet, le chantier se divisait en deux axes principaux : la restauration des toiles marouflées et des décors sur enduits, la restauration de quatre toiles et d'une toile-retable.

Les toiles qui ont été restaurées étaient collées au mur. Seule la toile centrale n'était pas collée de la sorte. Elle est datée 1879 et représente le Sacré-Cœur de Jésus en trône et les Saints Jean-Baptiste et Joseph.

Les vitraux et les boiseries du cœur ont également été rénovés.

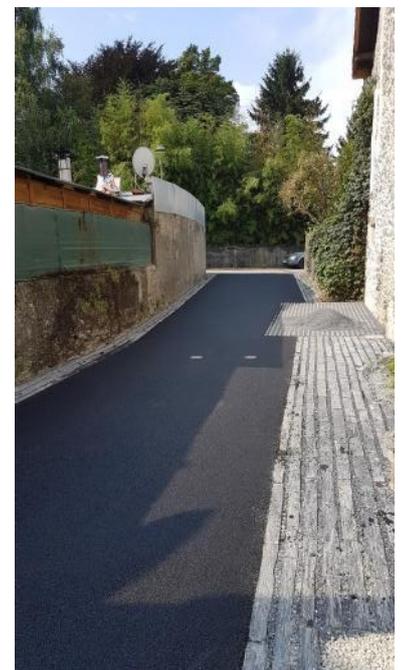
Le reste du chantier qui devrait être terminé au printemps 2022 concerne les planchers de la nef et le réaménagement des assises.



## Réaménagement de la rue Basse et de la rue Sous la Tour



Dans la continuité de la Vieille rue, les rues Basse et Sous la Tour ont fait une cure de jeunesse. Les réseaux téléphoniques et électriques ont été enterrés, les candélabres accueillant des lampes LED à basse consommation électrique. La voirie a été entièrement restructurée et des places de parking public ont été aménagées. Les travaux sont encore en cours et la voirie piétonne sera à terme prolongée jusqu'au rond-point Nord avec un retour sur la RD 523 au niveau du lotissement du Clos de la Tour.



## Aménagement de la plaine de jeux Pré Sec



L'aménagement de la plaine de jeux Pré Sec se poursuit. Les enfants profitent depuis la fin de l'été de l'aire de jeux entièrement redessinée.

Un terrain de boules est également sorti de terre, et de nombreux adeptes de la pétanque s'y retrouvent régulièrement.

Face au terrain de boules, un local dédié aux associations servira également de local pour les ados de l'ALSH. Des toilettes publiques intégrées à l'arrière de la construction seront bientôt en service.

Le city stade et le court de tennis sont en attente du marquage au sol ainsi que la pose du filet pour le court.

Quant au terrain de football, dont la pelouse va subir un remodelage total, il devrait être opérationnel le printemps ou l'été prochain.

Des containers semi-enterrés ont été installés et la placette contiguë est investie tous les vendredis depuis le mois de septembre par le nouveau marché de Tencin.

Quelques places de parking ont été créées avec la prévision d'une aire de stationnement dédiée pour la recharge de véhicules électriques.

## Concours illuminations de Noël



**Concours  
Illuminations de Noël**

Trois catégories

- Maison
- Balcon/terrace/Jardin
- Commerce

Profitez de cette jolie fête qu'est Noël pour rêver et faire rêver !

Pour élire les plus belles décorations, le jury passera la semaine du 13 décembre 2021.

Conformément à notre politique de traitements des données, celles-ci seront supprimées dans le mois suivant la fin du concours. Vous pouvez à tout moment demander à les modifier ou à les supprimer en contactant la mairie ou notre dpo à l'adresse : dpo@tencin.fr

**Bulletin de participation**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours Illuminations de Noël 2021 et m'engage à respecter celui-ci.  
Fait à : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Ne pas jeter sur la voie publique  
Renseignements et inscription en Mairie ou sur [www.tencin.net](http://www.tencin.net) - Date limite d'inscriptions : 1 Décembre 2021



Cette année encore, un concours d'illumination est organisé par la commune.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS « ILLUMINATIONS » DE NOËL

**Article 1 :** Le concours des maisons, balcons/terrasses/jardins et commerces décorés pour Noël a pour objet de récompenser les Tencinois qui participent à l'animation et à l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année. **Les inscriptions sont à retourner avant le mercredi 1 décembre 2021.**

**Article 2 :** Chacun peut s'inscrire en retournant à la mairie le bulletin d'inscription ou par email à [www.tencin.net](http://www.tencin.net). Pour la protection de l'environnement il est préférable d'utiliser des ampoules basse consommation.

**Article 3 :** Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique : visuel).

**Article 4 :** Les illuminations sont réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

#### **Article 5 : Catégories**

- 1<sup>re</sup> catégorie : particuliers – maisons
- 2<sup>e</sup> catégorie : particuliers – balcons/terrasses/jardins
- 3<sup>e</sup> catégorie : commerces

Le premier de chaque catégorie se verra remettre un prix.

**Article 6 :** Le concours des illuminations de Noël est organisé par la mairie. Le concours est jugé sur place par un jury composé des membres du conseil municipal. Les dates de ces visites resteront volontairement non communiquées. En tout état de cause elles se situeront entre le 20 et le 23 décembre 2020.

**Article 7 :** Droit à l'image : les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

**Article 8 :** La mairie se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un faible nombre de participants. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

**Article 9 :** L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**Article 10 :** La remise des récompenses aura lieu au mois de janvier. La date sera communiquée ultérieurement aux participants.

**Article 11 :** Dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre son lot. Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : [dpo@tencin.net](mailto:dpo@tencin.net).

**Il s'agit d'un concours convivial qui permettra en participant à l'illumination de Noël d'améliorer l'esthétique de la commune, et cela pour le plaisir de tous.**

Depuis 5 ans, Grési21 (Les centrales villageoises du Grésivaudan) participe à des actions collectives pour la transition énergétique de notre territoire. L'énergie des bénévoles actifs et des associés citoyens et collectivités permettent d'obtenir des résultats et de participer à notre échelle à la lutte contre le dérèglement climatique.

Dans Grési21, des habitants passent à l'action et contribuent à engager des initiatives et des projets. On en est fier ! Quelques exemples d'actions réalisées :

Groupe Energie Bois : 400 tonnes de granulés commandées en groupe et un choix écoresponsable permettant de minimiser les transports avec des granulés de qualité ;

Groupe Hydro-électricité : lancement d'une démarche collective de recherche de sauts sur les ruisseaux de Belle-donne et de Chartreuse permettant d'installer de petites unités de production d'électricité ;

Groupe Photovoltaïque : deux centrales de 100kWc (600 m<sup>2</sup> de toiture) démarrées en septembre 2021. D'autres à venir à développer et à financer dont l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Bellevue ;

Groupe Economie d'énergie : des balades thermographiques pour identifier les pertes de chaleur de nos habitations, la publication de fiches pour aider à faire des économies d'énergie...

Groupe Energie Jeune : des bénévoles accompagnent 4 services civiques pour sensibiliser les jeunes de 6 à 18 ans sur les enjeux climatiques...

Fonctionnement de Grési21 : participation à des évènements, communication sur les réseaux, systèmes d'information...

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions de Grési21 ? Vous souhaitez échanger sur les initiatives menées ou à mener ? Vous souhaitez contribuer dans un ou plusieurs groupes ?

Nous organisons une réunion publique **le mercredi 9 décembre à 20h à la maison des associations (allée du stade)**.

Pour faciliter l'organisation, vous pouvez vous inscrire sur lien suivant : [www.bit.ly/Gresi21-reunionpublique](http://www.bit.ly/Gresi21-reunionpublique)



L'ESTG (Entente Sportive Tencin Grésivaudan) organise chaque semaine, en général le mercredi soir, des séances de course à pied. Vous pouvez les rejoindre si vous voulez vous défouler un peu en courant.

Pour tout renseignement :  
[estg@crossdetencin.fr](mailto:estg@crossdetencin.fr)



# Marché de Tencin

à côté des jeux  
en face de la MDA



*Retrouvez sur place :  
Un boucher-charcutier, un fromager-  
crémier, un primeur, un fleuriste, des  
sushis, et bientôt d'autres encore ...*

Depuis le 17 septembre, tous les vendredis après-midi se tient le nouveau marché de Tencin. Il se situe au niveau de la plaine de jeux Pré Sec de 15h30 à 19h.



L'association « **Un Toit en BELLEDONNE** » a pour but de contribuer à l'aide aux personnes et aux familles issues du flux migratoire.

Depuis le début de notre activité, en 2019 à Theys, nous avons accueilli et accompagné une quinzaine de migrants d'origine et de pays divers. Leur chemin a croisé le nôtre, des liens se sont créés. La sécurité et l'aide même temporaire que nous proposons leur permettent de reprendre confiance, de faire face aux nombreuses difficultés de leur parcours et de construire leur avenir.

À leur contact, nous apprenons aussi beaucoup, dans un enrichissement mutuel. En septembre un collectif sur la commune de Laval nous a rejoint et consolide nos actions.

Nos actions consistent d'abord à les sortir de la rue ou du squat où ils vivaient dans des conditions d'extrême précarité. Nous leur trouvons des hébergements dans des familles de Theys et des communes voisines, pour des durées planifiées. Au fil du temps, grâce aux partenariats que nous tissons, certains accueils ont pu devenir permanents dans des appartements mis à disposition. Mais accueillir n'est pas seulement héberger, c'est aussi soutenir les migrants dans leurs démarches souvent compliquées et favoriser leur insertion par l'apprentissage du français, la recherche de stages ou d'emplois avec l'aide de la Mission Locale ainsi que la découverte de notre culture.

Depuis un an, la crise pandémique a été propice à développer des partenariats et nous avons accueilli une maman et son fils dans un logement social qui nous est loué à Tencin. Nous avons le projet de construire un site Internet et nous rendre plus visible grâce à des newsletters

Même si vous ne pouvez ou souhaitez pas accueillir, vous pouvez nous aider : aide alimentaire et vestimentaire, transports, cours de français, aide aux démarches administratives, invitation à les intégrer aux activités proposées par le village (le foot en salle, quel succès !).

Adhérer, faire un don (déductible des impôts), donner de votre temps... Nous comptons sur vous!

N'hésitez pas à nous contacter sur : <https://un-toit-en-belledonne.com/>

Mail de contact : [untoitenbelledonne@gmail.com](mailto:untoitenbelledonne@gmail.com)



## Le budget communal 2021

Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le conseil municipal : taux d'imposition, choix en matière de projets et de dépenses. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le conseil municipal autorise la municipalité (maire et adjoints au maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis

### Fonctionnement

Le budget primitif 2021 de fonctionnement se caractérise par une hausse de 3,8% par rapport au budget primitif précédent : 1 659 894 € au lieu de 1 597 771 €.

### Dépenses

#### Charges à caractère général

Les précédents exercices budgétaires ont mis en lumière un écart significatif entre le budgété et le réalisé en fin d'année : chaque année en effet le budget voté en fonctionnement disposait d'une importante marge de sécurité, ce qui entraînait un report conséquent sur l'exercice suivant. Nous nous sommes attelés cette année à préciser plus encore les montants attendus en dépenses de fonctionnement pour rendre les montants votés les plus sincères possibles.

#### Charges de personnel

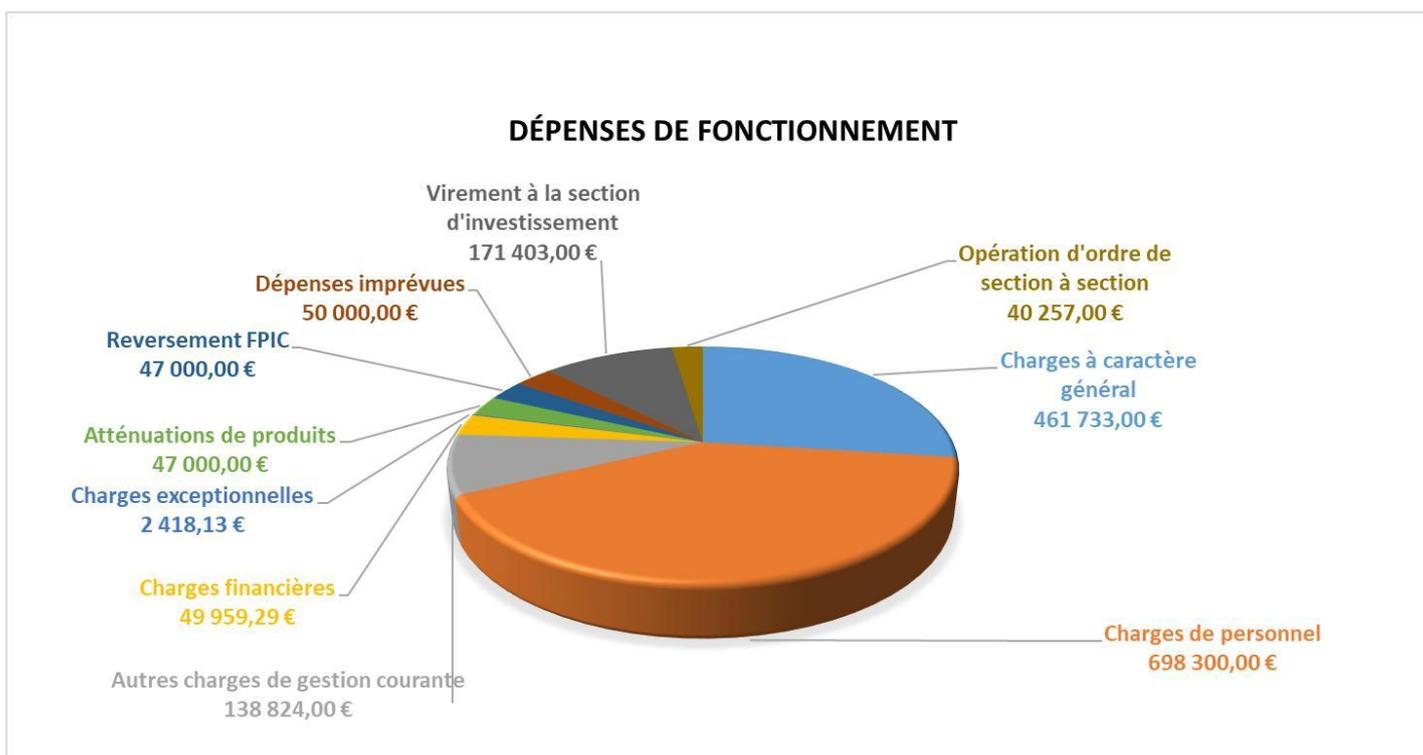
Une des premières obligations de début de mandat a été de déployer le RIFSEEP, régime indemnitaire pour les employés de mairie. Dans un souci d'égalité et afin de gommer les différences de traitement entre catégories de personnel, les « primes » mensuelles de chaque agent ont légèrement augmenté.

Parallèlement nous prévoyons de faire passer à temps plein le poste de comptable qui est actuellement à mi-temps.

Ces deux facteurs entraînent une hausse de la masse salariale de 14%.

Charges de gestion courante :

Une hausse de 8% due à l'augmentation du nombre d'élus par rapport à la fin du mandat précédent, à la réhausse de la grille d'indemnité par l'État et à l'augmentation légale du nombre d'adjoints qui passe de 4 à 5.



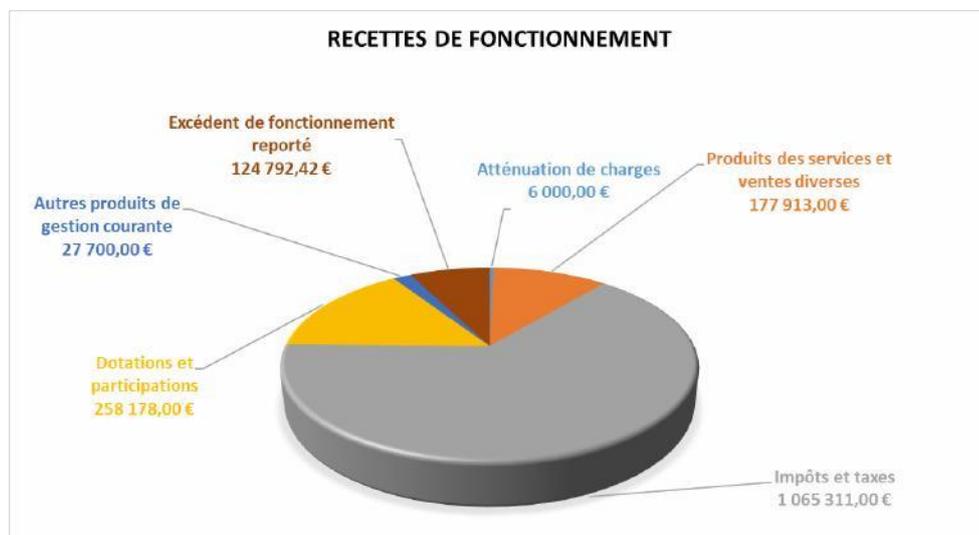
## Recettes

Malgré le contexte fiscal particulièrement défavorable aux collectivités les recettes de fonctionnement sont en hausse de 8% grâce :

- à une augmentation estimée des impôts et taxes de 20%, dont 4% de hausse des contributions directes, et le versement de la dotation de solidarité communautaire, 194 499€, non versée l'an dernier.

- à 16% de hausse sur les dotations et participations malgré une baisse de la dotation forfaitaire de l'État de 14%, la dotation de solidarité rurale, elle, augmente d'autant.

La dotation de compensation pour perte de la taxe additionnelle de 45 000 € en 2021 (0 en 2020).



## Investissement

Comme souvent en début de mandat, de nombreux projets sont lancés le plus tôt possible et dans la limite des capacités financières de la commune.

Le budget d'investissement en effet passe ainsi de 1 156 000 € à 2 382 000 €.

## Dépenses

Elles s'élèvent à un montant de 2 491 488 € réparties selon le tableau ci-contre.

À noter dans les grands projets d'investissement :

Aménagement de la plaine de jeux : 401 918€

Voirie/paysage Rue Sous la Tour 429 546€

Travaux de rénovation de l'église 576 237€

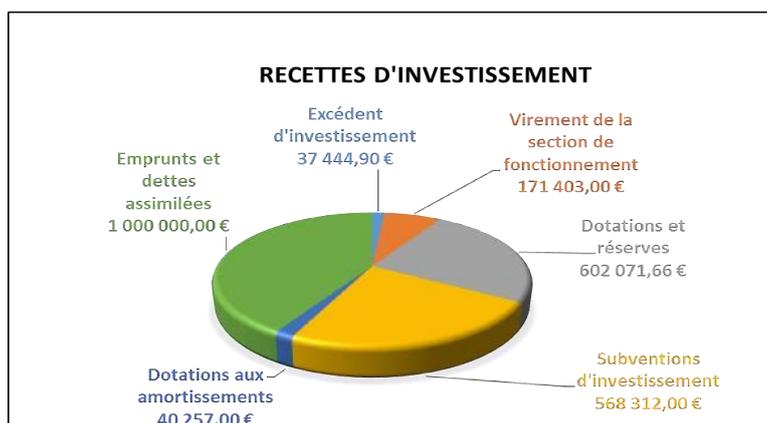
Extension du groupe scolaire 259 284 €



## Recettes

Pour financer ce besoin accru, l'excédent de fonctionnement 2020 qui n'a pas été injecté dans le budget de fonctionnement est affecté en réserves dans les recettes d'investissement (510 682€).

À cela s'ajoutent les subventions d'équipement obtenues par la commune, le virement de la section de fonctionnement permettant de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt, et enfin le nouvel emprunt de 1 M€.



## Conseil municipal



### Conseil municipal du 31 août 2021

**1. Aquisitions de biens par voie de préemption (section C, parcelles numéros 866 et 867 et section C, parcelles numéros 868 et 869.**

La préemption de ces terrains servira à instaurer un nouveau périmètre d'étude sur le secteur Pré Sec pour un projet immobilier innovant.

L'opération pourrait être menée par ELEGIA (aménageur public) dans le cadre d'une concession d'aménagement réalisée par la SPL Isère Aménagement. Ceci permettrait de déléguer les études, les dossiers d'instruction, le portage financier, la commune restant décideur.

Décision d'acquérir par voie de préemption ces deux parcelles pour un montant de 90 € HT/m<sup>2</sup>

**2. Taxe d'Aménagement Majorée : Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération n° 2021-03-018 du 29 mars 2021 instaurant une taxe d'aménagement majorée dans le secteur du Cotten.**

Rectification de la délibération n° du 29 mars 2021 en désignant les parcelles A 581, A 417 et A 368 comme étant les parcelles frappées de la majoration de la taxe d'Aménagement qui passera ainsi de 5 à 8 % sur les projets déposés sur ces parcelles, et maintien de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal dont le taux est fixé à 5 %

**3. Cession de parcelle communale aux époux GIRERD**

Cession à l'euro symbolique au profit des époux GIRERD de la parcelle communale de 2 mètres de large, située entre les parcelles 448 et 449; dont tous les frais liés à cette cession seront à la charge des époux GIRERD.

**4. Création de postes pour l'année scolaire 021/2022**

Création à compter du 1er septembre 2021, pour la durée de l'année scolaire, de 13 postes à temps non complet se substituant aux 17 postes créés pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Validation des créations et suppressions de postes.

**5. Création d'un poste d'Assistante polyvalente en RH et comptabilité au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe**

Proposition de création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet à compter du 1er octobre 2021, et clôture du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe vacant depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Proposition adoptée

**6. Remboursement de frais engagés par l'agent de la médiathèque de Tencin**

Dans le cadre de la mise en place du « pass sanitaire », l'agent en charge de la gestion de la médiathèque, a dû procéder en urgence sur ses deniers personnels, à l'acquisition d'un cordon d'accueil permettant de contrôler l'entrée du public en toute conformité avec les mesures gouvernementales pour un montant de 67,20 €.

Autorisation de rembourser cette somme par virement bancaire accordée.

**7. Projet de délibération : Modification du cycle hebdomadaire de travail des agents des services techniques**

Ces 2 agents à temps complet effectuent 35 heures sur 4,5 jours, induisant la présence d'un seul agent durant 2 après-midis par semaine. Compte-tenu des besoins de service, il est proposé que le temps de travail de ces deux agents soit réparti sur 5 jours par semaine, à raison de 7 heures par jour.

Accord de principe concernant ces modifications.

**8. Rencontre avec les communes de Frogès, Laval, Les Adrets, La Pierre, Champ-près-Frogès.**

À l'initiative du maire de Frogès, une rencontre a eu lieu le 15 juillet avec les communes de Frogès, Laval, Les Adrets, La Pierre, Champ-près-Frogès et Tencin dans le but d'étudier, dans le cadre du projet de territoire et du pacte financier avec la communauté de communes, la possibilité de fonctionner ensemble lors de projets communs l'objectif est de parler d'une seule voix dans les instances de la communauté de communes.

## 9. Révision du PPRI Isère Amont

La cartographie des aléas a été mise en pause dans l'attente de l'étude sur le transit sédimentaire menée par le SYMBHI (*Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère*).

Les projets de zonage ont été présentés au cours de précédentes réunions ; l'étude va se poursuivre et s'échelonne jusqu'au premier semestre 2022. Le CEREMA (*Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*) chargé de l'étude va s'appuyer sur un questionnaire et un entretien téléphonique.

## 10. Modification simplifiée du P.L.U.

La commission urbanisme s'est réunie le 22 juillet pour discuter des propositions de modification, en présence de représentants de la CEMTL (*Commission Extra-Municipale du Temps Long*). Outre les modifications des différentes cartes erronées a été abordé le problème d'installation des ICPE (*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*).

Il a été retenu qu'aucune installation ne sera possible en-deçà de la voie ferrée, et que les installations soumises à déclaration devront respecter une distance de 200 mètres par rapport aux zones urbanisées ou à urbaniser (300 m par rapport à un établissement recevant du public), et une distance de 300 mètres pour celles soumises à enregistrement et déclaration. Le dossier ainsi construit sera transmis aux personnes associées puis soumis au public ; à l'issue le conseil municipal aura à se prononcer.

## 11. Terrain en vente rue du Lavoir

Un terrain de 298 m<sup>2</sup> rue du Lavoir vient d'être mis en vente pour la somme de 80 000 €. Son acquisition par la commune pourrait permettre la réalisation de 10 à 12 places de stationnement.

Les élus décident d'avancer dans les négociations.

## Conseil municipal Des enfants

Lundi 18 octobre se sont tenues à la mairie les élections pour les candidats au conseil municipal des enfants de Tencin.

15 élèves de CE2, 8 de CM1 et 8 de CM2 s'étaient portés candidats. Tous les élèves de l'école élémentaire pouvaient prendre part au vote soit 286 électeurs.

Pour le CE2 ont été élus : Nedim Baïtiche-Jacquemet 32 voix, Méline Menaldo-Alves 33 voix, Quentin Miccoli-Tournadre 33 voix.

Pour les CM1 : Andrea Lescure-Rinkenbach 51 voix, Kelyan Madelenat 38 voix, Rafael Roguet 41 voix.

Pour les CM2 : Clément Kihl 46 voix, Paul Morel 48 voix, Lola Ruiz 62 voix.



Le bureau de vote



La nouvelle équipe et les animateurs

PUB...



Bricodom.38@gmail.com

07 66 68 7531

# Culture

## Des nouvelles de la médiathèque



Contact  
Parc de la Mairie -  
Route du Lac  
38570 TENCIN  
04 80 04 24 62  
[mediatheque@tencin.fr](mailto:mediatheque@tencin.fr)

### Nouveaux horaires d'ouverture :

**Mercredi** : de 10h à 12h et de 14h à 18h

**Jeudi** : de 16h30 à 18h

**Vendredi** : de 14h à 19h

**Samedi** : de 10h à 15h non-stop

la médiathèque est de nouveau ouverte au public et vous accueille aux horaires ci-dessus depuis le mercredi 8 septembre. Un pass sanitaire (ou autre document) valide est demandé avant d'entrer pour les personnes majeures, et pour les personnes de 12 ans et plus.

La jauge est limitée à 10 personnes à la fois dans la médiathèque.

Abordons maintenant des sujets plus réjouissants !

Nous espérons que cette année 2021-2022 sera forte en moments de découvertes et de rencontres, de discussions et de débats, de détente et de loisirs, pour cela voici ce que nous vous avons proposé pour cette rentrée 2021.

### En octobre : Exposition "Histoires de fausses nouvelles".

Désinformation, mensonge, canular, propagande, la « fausse nouvelle » a été remise au goût du jour sous l'appellation de « fake news » puis de « infox ». Mais elle ne date pourtant pas d'aujourd'hui. La Bibliothèque nationale de France et le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) proposent de traiter cette question essentielle pour notre démocratie par l'étude des documents patrimoniaux. Cette exposition pédagogique en affiches propose des outils et des pistes de réflexion permettant de se repérer, de trier, d'identifier les sources et l'information pertinente pour cultiver l'exercice citoyen d'un doute méthodique.

Durant la période de l'exposition s'est tenue une résidence de journalistes et un atelier autour des sujets de la désinformation et de la fabrication de fake news ou de fausses images a été proposé par deux journalistes à destination d'un public jeunesse.

### En novembre pour le « mois du doc »

Projection du film "Les nouveaux habitants" à l'espace culturel .

Cette projection inscrite dans le cadre du mois du film documentaire était suivie d'un moment de débat citoyen et d'échanges entre les spectateurs et une association d'accompagnement aux migrants.



## Nécrologie



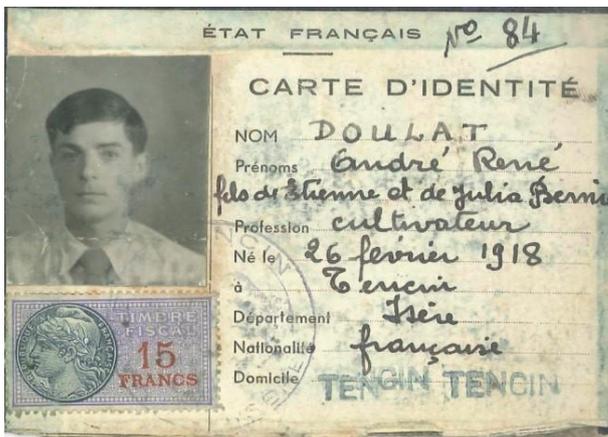
À l'aube de ses 100 ans, René Sommard s'est éteint. Il était le père de Christian Sommard, conseiller municipal de Tencin.

Membre de l'association des Amis du Maquis du Grésivaudan et de l'association des anciens combattants, il participait chaque année aux commémorations organisées à Theys et au hameau de Prabert.

Arrêtons-nous un instant pour retracer une des périodes de sa vie, notamment son engagement durant la Seconde Guerre mondiale.

Appelé le 30 juin 1943 pour effectuer le Service de Travail Obligatoire (STO) en Allemagne, le jeune René qui n'a alors que 21 ans décide de ne pas se rendre à cette convocation.

Il rejoint les rangs des Francs-Tireurs Partisans (FTP). René Bœuf, alias le commandant Fontaine, travaille à ce moment-là avec lui à l'usine d'aluminium Coquillard de Froges et lui demande de créer un groupe de 5 résistants à Tencin.



Une de ses fausses cartes d'identité pour échapper au STO

C'est sous le nom de code « Ducros », qu'il va multiplier les missions, au péril de sa vie, au sein de la 3<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon des FTP., il participe au déraillement de trois trains allemands entre Tencin et Goncelin. Il vide les wagons de marchandises, en compagnie des résistants locaux, pour approvisionner, en maïs, blé, farine et café, les combattants des maquis de Belledonne

Le 15 août 1944, jour du débarquement en Provence, avec les résistants FTP du Grésivaudan, il récupère les armes parachutées par les Américains au Pré de l'Arc. Il passe 2 mois à Prabert jusqu'à la libération de Grenoble. L'état de santé de son père ne lui permet pas de participer à la libération de la Maurienne. Contraint de rester à Grenoble il fait partie du groupe de surveillance de la Tour Perret, servant alors de relais radio. À la sortie de la guerre, il a repris ses activités comme tout un chacun. Il quitte aujourd'hui une vie bien remplie de tous les événements qui ont jalonné ce siècle.

Toute l'équipe municipale et le personnel de la commune présentent leurs sincères condoléances à la famille de notre doyen.

## Info urbanisme

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner.

Il suffit pour cela de créer votre compte utilisateur en vous enregistrant sur la plateforme : <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>

Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ou vous préférez le papier ? Le dépôt classique par courrier recommandé ou à l'accueil de la mairie est toujours possible.

## Plaques de rue

Suite à la nouvelle dénomination des rues de Tencin, les services techniques ont posé les plaques de rue et distribué aux habitants concernés les plaques avec leur numéro d'habitation. Pour bien recevoir courrier et colis, pensez à fixer vos plaques sur votre habitation. En cas de difficultés, vous pouvez contacter la mairie qui délèguera les services techniques pour les fixer.

**PUB...**



## COURS DE GUITARE

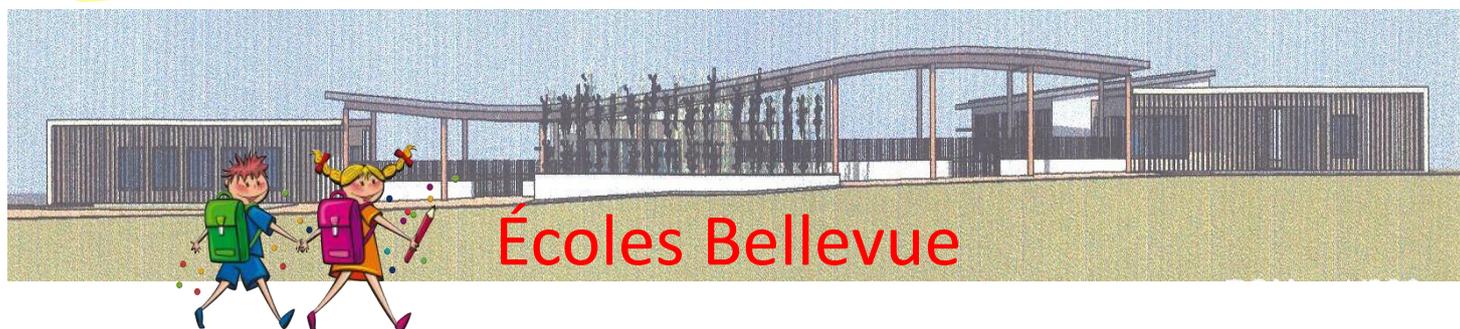
cours à domicile / CESU

guitares nylon, folk et électrique  
guitare - chant  
ukulélé  
basse

tous âges, tous niveaux

**Antoine Surdon**  
06.71.26.84.29  
[antoine\\_surdon@yahoo.fr](mailto:antoine_surdon@yahoo.fr)

# Vie scolaire



## Effectifs de l'école maternelle

Mme Camus	Petite Section : 18 Moyenne Section : 11	29 élèves
Mme Pinel	Petite Section : 18 Moyenne Section : 11	29 élèves
Mmes Maréchal et Riche	Moyenne Section : 11 Grande Section : 18	29 élèves
Mme Rival	Moyenne Section : 6 Grande Section : 22	28 élèves
	<b>Total</b>	<b>115 élèves</b>



L'équipe enseignante de l'école maternelle et les atsem

## Effectif prévisionnel 2020/2021

À la maternelle, 33 enfants de Petite Section doivent arriver et 26 enfants de Grande Section partiront, soit 116 enfants (33 PS, 39 MS, 44 GS). Les 4 classes pourraient être maintenues avec 29 élèves par classe.

## Effectifs de l'école élémentaire

Mmes Chevalier et Riche	CP	23 élèves
Mme Garel	CE1 : 6 CE2 : 18	24 élèves
Mme Octru	CE1	25 élèves
Mme Challéat	CE2 : 16	24 élèves
Mmes Henriot	CM1	24 élèves
Mme Roux	CM1 : 8 CM2 : 16	24 élèves
Mme Duclos	CM2	27 élèves
	<b>Total</b>	<b>171 élèves</b>



L'équipe enseignante de l'école élémentaire



### Portrait

Après cinq années au service de la commune de Tencin, Sandra Gaudard, alors directrice ALSH est partie vers d'autres horizons.

Ludovic Dewaele, 37 ans, a été recruté au poste de directeur ACM (Accueil Collectif de Mineurs), où il aura en charge la gestion du personnel mais aussi sera le garant du bien-être de l'enfant sur les temps périscolaires. Il est l'interlocuteur privilégié des parents vis-à-vis des services scolaires de la mairie.

Il s'est prêté au jeu des questions-réponses auprès de Cédric Lescure, conseiller délégué au service scolaire et à la jeunesse.

CL : Que faisiez-vous avant de nous rejoindre ?

LD : Issu du secteur médico-social, j'ai consacré ma carrière professionnelle à l'insertion de l'enfant et de l'adulte atteints de handicaps intellectuels et/ou physiques.

CL : Pourquoi avoir postulé au poste de directeur ACM ?

LD : Fort de 20 ans d'expérience autour du jeune et de l'enfant je souhaitais enrichir mon expérience en prenant ce poste de directeur tout en apportant mes connaissances au service des enfants et du personnel.

CL : Qu'allez-vous mettre en place pour les enfants accueillis sur les temps périscolaires et cantine ?

LD : Depuis mon arrivée, avec l'équipe d'animation, nous avons déjà mis en place sur les temps de cantine (méri dien) des activités que je nommerai « décharges motrices », à travers différents jeux collectifs (avec respect du protocole sanitaire en vigueur) et également des temps de « décharges cognitives », par le biais de petits jeux calmes et reposants. Cela permet de répondre aux besoins de chaque enfant.

CL : Comment allez-vous accompagner votre équipe ?

LD : Tout d'abord, par une présence physique sur tous les temps d'accueil de l'enfant (du périscolaire du matin au périscolaire du soir en passant par la cantine). Également dans l'inscription de diverses formations afin d'enrichir au maximum le personnel dans la prise en charge de l'enfant accueilli sur tout ce temps et ainsi être réactif à toute situation.

CL : Comment vous sentez-vous au sein de la mairie depuis votre arrivée début juillet ?

LD : J'ai eu la chance d'avoir un très bon accueil de tout le personnel de la mairie, de l'équipe municipale, d'avoir déjà pu participer à un temps de cohésion (tournoi de pétanque du personnel et des élus). D'ailleurs fort en émotions avec une belle troisième place pour mon arrivée, mais étant en période d'essai j'ai préféré laisser les deux premières places à nos élus [rire].

CL : Le mot de la fin pour les parents ?

LD : Pour ceux que je n'ai pas encore croisés et qui désirent échanger avec moi, je suis régulièrement présent du côté des écoles vers 16h30. Il ne faut pas hésiter à m'appeler ou m'écrire un mail si vous sentez que votre enfant a mal vécu quelque chose, que ce soit à la cantine comme au périscolaire. Nous travaillons tous pour le bien-être de vos enfants et ça doit rester notre objectif principal. La communication est notre meilleure arme. Plus vite les situations sont prises en charge, plus efficaces sont les réponses apportées.

Tél : 07 76 90 69 98

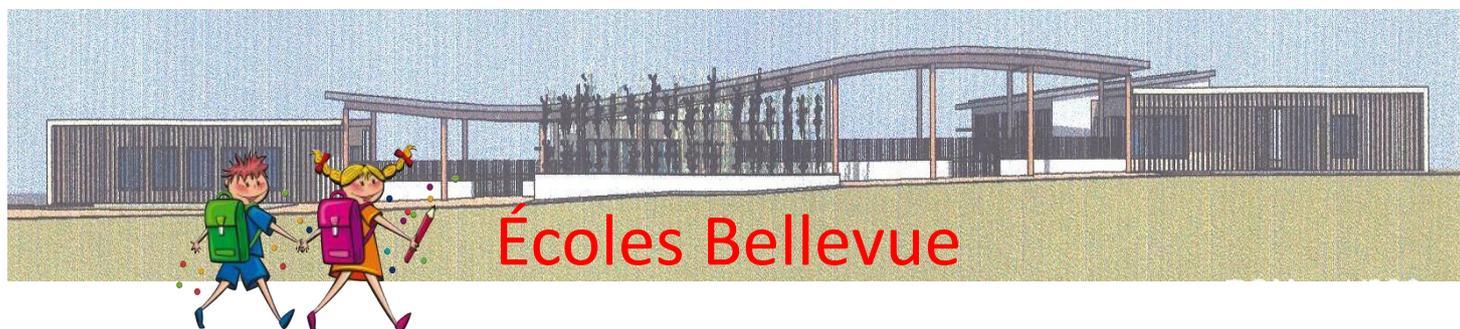
Mail : ludovic.dewaele@tencin.fr



L'équipe ACM de Tencin



# Vie scolaire



## Fermeture des écoles en Avril.

Lors de son allocution du mercredi 31 mars 2021, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé la fermeture des établissements scolaires pour une durée de trois semaines.

Nous avons été aussi contraints de fermer le local jeune.

Le personnel scolaire s'est alors retrouvé en effectif très réduit pour la bonne gestion des services périscolaires et cantine afin d'accueillir, comme lors du premier confinement, les enfants des personnels prioritaires.

Le personnel, non concerné par la garde d'enfant, s'est vu proposé des missions d'embellissement de la commune en lien avec le scolaire.

Ainsi Joëlle Pepe, Christian Montmayeul et Pascal Coache ont repeint les murs en arrière-plan de la scène de l'espace culturel (lieu qui accueille habituellement les classes de cours moyen pour la cantine).

Ils ont ensuite nettoyé les abords des écoles Bellevue avant de repeindre la devanture de l'école, qui avaient besoin d'être rafraîchie.

Les enfants ont ainsi pu faire leur rentrée le 26 avril avec une école toute propre et comme neuve.

Le Maire se joint à Cédric Lescure, conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse, pour saluer et remercier l'investissement de ce personnel qui n'a pas hésité un instant à faire preuve de polyvalence et permettre la réalisation de ces travaux nécessaires.



Une nouvelle rentrée des classes avec le traditionnel café de bienvenue du sou des écoles

## Compostage

Le cahier des charges du nouveau prestataire cantine, que la commission scolaire de la mairie a rédigé ce printemps, reflète bien l'ambition politique de réduction des déchets alimentaires.

Pour réussir ce défi, nous avons mis en place un projet de compostage afin de sensibiliser dans un premier temps les enfants et nous espérons ensuite leurs parents !

Afin de pouvoir réaliser ce projet avec le plus d'envie et de réussite possible nous avons envoyé un agent de la commune, Monsieur Coache Pascal, en formation compostage. Et c'est avec brio qu'il a validé sa formation qui a pu permettre la mise en place de trois composteurs (600 L chacun) aux abords de la cantine Bellevue. Pascal devient ainsi le référent composteur de la commune. Il a donc la responsabilité de son bon fonctionnement et sera le porteur de ce projet tout au long de l'année scolaire avec des animations pour les enfants de l'école de Tencin.



## Retraite

Notre cher collègue Christian Montmayeul, arrive au terme d'une belle carrière professionnelle. Certes c'est avec un certain regret que l'équipe des ACM de la commune de Tencin voit partir à la retraite un collègue et partenaire de tous les jours et présent auprès des enfants.

C'est d'une seule voix que toute l'équipe d'animation de la mairie et les élus souhaitent une excellente retraite à Christian. Que les nouvelles pages de son livre continuent d'enrichir l'homme qu'il est !

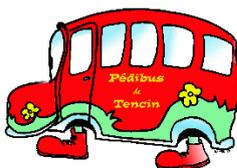
## Halloween

Pour Halloween, la cantine et le périscolaire ont fait place aux toiles d'araignées et squelettes, ce qui a attiré sorcières, diable et braqueur. Merci à Guillaud traiteur d'avoir joué le jeu en nous fournissant du sirop de grenadine pour « colorer » l'eau des enfants à midi.

Les atsems ont distribué à l'ensemble des enfants des écoles maternelle et élémentaire des bonbons, fournis par la mairie à la sortie de l'école. Le marché a lui aussi mis ses habits d'Halloween accompagné par un comité des fêtes investi et présent pour désaltérer les nombreux Tencinois présents. Les enfants du périscolaire du soir, se sont ensuite arrêtés au marché où les commerçants ont gentiment donné eux aussi des bonbons ainsi qu'à tous les autres enfants qui se sont présentés à leurs étals. Cette dernière journée à l'aube des vacances d'automne aura fait briller beaucoup de petits yeux et plonger les enfants dans l'univers d'Halloween. Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cet événement très réussi.

## Tous à pieds !

Le pédibus, c'est un mode de ramassage scolaire où des parents accompagnateurs volontaires viennent chercher les enfants à différents arrêts direction l'école.



Qu'il pleuve, qu'il neige, les enfants de maternelle et de primaire habillés d'un gilet jaune arpentent tous les matins les rues du vieux Tencin pour se rendre à l'école...de bon pied !

Depuis plusieurs années, ce projet est en place et est à l'initiative de plusieurs familles proches géographiquement. Le parcours commence à la place de l'Église vers 8h et se poursuit tout le long de la Vieille rue avec plusieurs arrêts (rue du Cèdre, rue du Clos, place du Lavoir) puis rue du Lavoir, Place des Voyageurs et le lotissement Grande Terre.

En plus d'être écologique, c'est très ludique. Un bon "réveil-matin", un moment de partage avec leurs camarades et même une (re)découverte des saisons et des aménagements de leur environnement.

Le pédibus, c'est aussi moins de voitures aux abords de l'école et c'est éducatif ! Les enfants apprennent à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, en bref, à devenir autonomes !

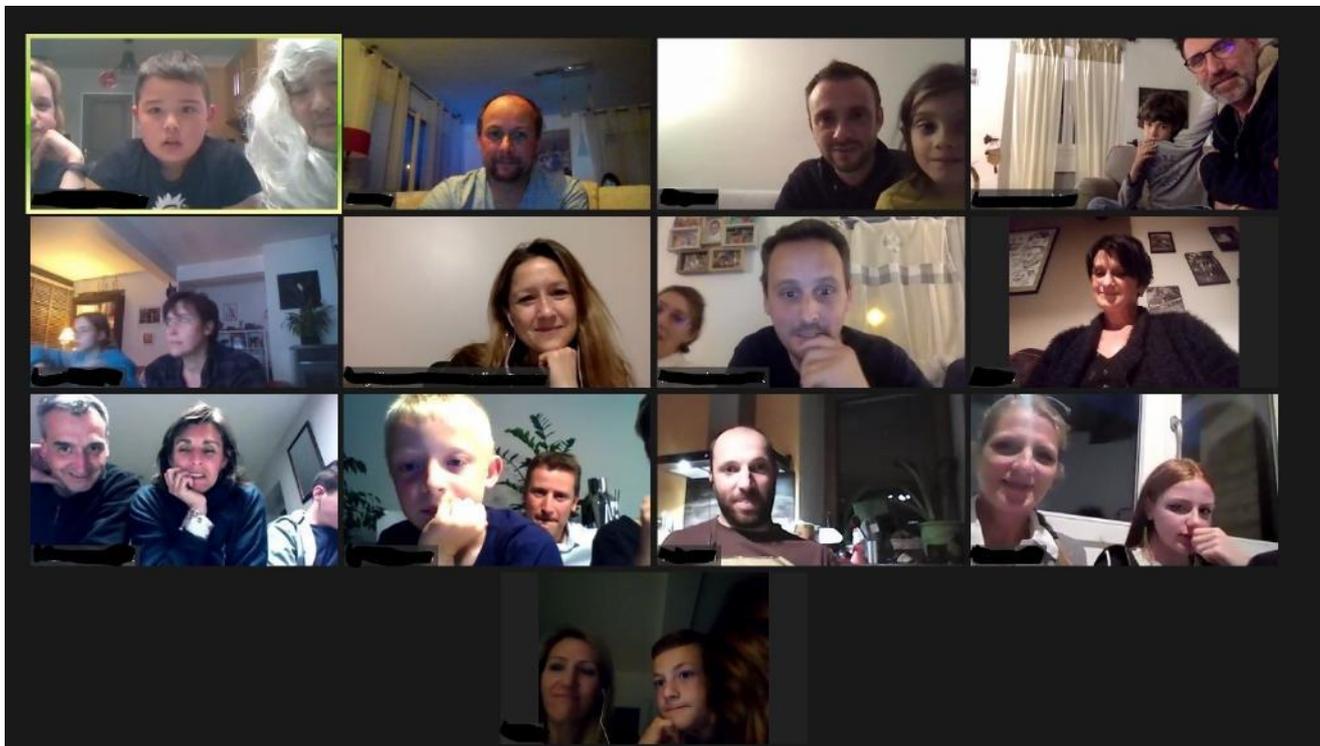
Et pourquoi pas près de chez vous ?

Si vous souhaitez plus de précisions, vous pouvez contacter Stéphanie DELORME-HELARY | 06 88 79 09 12 | [dsinuit@hotmail.fr](mailto:dsinuit@hotmail.fr)



# Au jour le jour

## Escape game le 30 avril



Avec la Covid-19, il est difficile pour les associations tencinoises d'organiser leurs manifestations habituelles ! Et pourtant fin avril le comité des fêtes et l'association sportive 123 bouge ont proposé à leurs adhérents un voyage exceptionnel ! En effet c'est une quinzaine de familles qui, chacune derrière son écran, a pris part à un escape game virtuel sur le thème du voyage. 60 minutes pour relever le challenge et surtout passer un moment convivial.

## Cérémonie du 8 mai



Le samedi 8 mai la cérémonie commémorative de la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'est déroulée avec un public restreint du fait des restrictions sanitaires dues au coronavirus.

## Forum des associations le 4 septembre



Malgré les restrictions sanitaires dues au coronavirus les Tencinois étaient au rendez-vous le samedi 4 septembre à la maison des associations pour les inscriptions aux différentes activités proposées par les associations tencinoises et voisines.



## Inauguration du marché le 17 septembre



# Au jour le jour

## Festival « Ça joue dans le Grésivaudan » les 8; 9 et 10 octobre à l'espace culturel



De gauche à droite et de haut en bas : Les FourmiEs, Aquaplaning, L'ascenseur, D'abord je suis tout p'tit.

## Halloween les 22 et 31 octobre



Le périscolaire traversant le marché la veille des vacances scolaires de la Toussaint.



La fête d'Halloween organisée par le sou des écoles à l'espace culturel.  
Un remerciement particulier aux jardins familiaux pour le don de citrouilles.

## Théâtre « Le dindon » le 30 octobre



La représentation théâtrale « Le dindon » de Georges Feydeau interprétée par la compagnie Sel et sucre, offerte par la municipalité

# Au jour le jour

## Commémoration du 11 novembre



Pendant la cérémonie, la croix du combattant a été remise à M. Belleville et la fresque inaugurée.

## Spectacle de magie le 13 novembre



C'est dans la salle comble de l'espace culturel que ce spectacle organisé par le comité des fêtes s'est déroulé pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

## Animation pour les tout petits le 20 novembre



À la médiathèque, les enfants ont pu écouter des contes et participer à la confection de la petite poule rousse.

## Théâtre « Burlingue » le 20 novembre



La pièce de théâtre « Burlingue » interprétée par la Compagnie du théâtre sous la dent a permis aux spectateurs présents de passer une excellente soirée à l'espace culturel pour ce spectacle offert par la municipalité.



## Cross nocturne le 20 novembre

Malgré le froid, 28 courageuses et courageux ont participé à la deuxième édition de la course nocturne de Tencin. 20 km sur les hauteurs de Tencin avec 1000 m de dénivelé positif.



# À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

**Marché de Noël**  
**Le samedi 4 décembre de 16h à 21h**  
**Parc de la mairie**



**Réunion publique Grési21**  
**Le mercredi 8 décembre à 20h**  
**Maison des associations**  
**(voir page 10)**



**Vœux du maire**  
**Vendredi 14 janvier à 19h30**  
**Espace culturel**



**Soirée jeux organisée par 1 2 3 Bouge**  
**Le samedi 5 février**  
**Espace culturel**



**Jeux interquartiers**  
**Le dimanche 12 ou 19 juin selon la météo**  
**Organisés par 1 2 3 Bouge**  
**Parc de la mairie**



**Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste**  
**mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15**

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

**François Stefani**

Sur rendez-vous,

**France Denans**

Sur rendez-vous,

**Marie-Bénédicte Estella**

Sur rendez-vous,

**Joël Marseille**

Le lundi de 10h à 12h

**Robert Fois**

Sur rendez-vous,

**Arnaud Kervizic**

Sur rendez-vous,

Où en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :

Lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h. Mardi de 9h à 11h30.

Mercredi de 14h à 17h. Jeudi de 9h30 à 11h30. Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Services état civil, urbanisme, cimetière uniquement les mercredis, jeudis et vendredis aux heures d'ouverture au public.

Vous pouvez joindre vos élus :  
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);  
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)

**Directeur de la publication** : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois .

**Photothèque** : © Mairie de Tencin.